

EDITORIAL DALYA

DESARROLLO DE ÁMBITOS DE LECTURA Y APRENDIZAJE S.L.

Jilguero, 14
11100 San Fernando
España

NIF: **B72187621**
editorial@edalya.com
Teléfono.: (+34)648 096 781

II PRIX INTERNATIONAL POUR DES PIÈCES DE THÉÂTRE JEUNESSE

Editorial DALYA lance le II Prix International pour des pièces de théâtre jeunesse, ci-après dénommé « le Prix ».

Le Prix essaie de stimuler les écrivains, débutants ou consacrés, pour la création de pièces de théâtre orientées au public jeune et aussi de rendre accessibles créations contemporaines et représentations pour les jeunes.

Règlement:

1. Il n'y a pas de limites d'âge ou nationalité pour les auteurs. Aux effets du concours, on se considérera aussi comme auteur au groupe d'auteurs qui transmettent la candidature d'une œuvre collective.

a) Le texte devra être remis par l'auteur, personne physique, ou ce qui assume la représentation du groupe d'auteurs, en cas d'une œuvre collective.

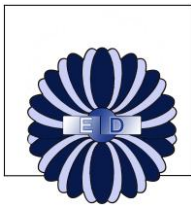
b) La participation d'un mineur, engagé au titre individuel ou dans un group, devra être autorisée par les parents ou titulaires de la autorité parentale.

2. Le Prix est orienté à récompenser les pièces de théâtre qui par sa thématique sont dirigées au public juvénile.

a) Seules des écritures dramatiques seront admises; les écrits narratifs appartenant à d'autres genres littéraires ne seront pas évalués.

b) Dans la modalité de grand format (catégorie A), les textes doivent permettre une durée minimale de représentation de 60-120 minutes.

c) Dans la modalité de petit format (catégorie B), les textes doivent permettre une durée minimale de représentation de 30-60 minutes.



EDITORIAL DALYA

3. Dans les deux catégories on pourra présenter un texte formé par l'ensemble de pièces indépendantes, du même auteur ou d'un collectif.

a) Dans ce cas, chaque pièce devra garantir une durée minimale de représentation de 15 minutes, étant donné que la durée ajoutée des pièces devra accomplir les conditions requises du point 2.

b) Aux effets du concours, on se considérera comme *œuvre* au groupe associé de pièces qui se présentent comme œuvre collective.

c) Une pièce de théâtre peut seulement se rendre dans une des catégories (A ou B).

4. Les textes présentés devront être originaux et inédits, et ne pas avoir été récompensés dans aucun autre concours avant le moment de la décision du Jury, ni divulgués dans aucun milieu physique, sites Web ou réseaux sociaux.

5. Chaque auteur pourra présenter un maximum de trois œuvres. Le dossier doit être indépendant pour chaque œuvre. La participation dans le concours est gratuite.

6. Les œuvres on peut originellement être écrit dans une des langues officielles de l'Europe et se rendre à concours dans n'importe laquelle de ces langues.

7. Les candidatures participantes devront se déposer 30-9-2017, au plus tard.

8. Candidature (œuvre): à la première page se reproduiront le titre original et la catégorie pour laquelle on opte (A ou B) dans des lettres majuscules, mais aucune mention ne sera faite à l'auteur de l'œuvre. Elle sera déposée de forme anonyme sur l'espace d'Editorial DALYA : edalya.com/index.php/premios-blogs/premio-teatro-joven

Anonymat : on devra éviter qu'existent des marques ou des indications qui permettent l'identification.

9. Pli cacheté: une enveloppe cachetée, sur laquelle s'inscrira le titre de l'œuvre présentée comme seule marque distinctive, sera adressée à Editorial DALYA / Jilguero, 14 / CP 11100 San Fernando / L'Espagne. Insérer à l'intérieur de cette enveloppe cachetée: a) nom et prénom(s), adresse complète postale, nationalité, adresse email et une succincte notice biographique et professionnelle; b) une copie du document d'identité ou de passeport c) le document de représentation légale ou autorisation, dans le cas de collectif ou un mineur.



EDITORIAL DALYA

DESARROLLO DE ÁMBITOS DE LECTURA Y APRENDIZAJE S.L.

Jilguero, 14
11100 San Fernando
España

NIF: **B72187621**
editorial@edalya.com
Teléfono.: (+34)648 096 781

10.-Des critères d'évaluation : dans l'évaluation des travaux présentés par les postulants les critères suivants d'évaluation seront tenus en compte :

- a) la qualité de l'écriture dramatique du texte.
- b) La promotion d'une cohabitation tolérante entre les jeunes.
- c) Le caractère innovateur du langage et de la structure dramatique du texte.
- d) La représentation de l'œuvre lauréate étant l'un des objectifs du Prix, les facteurs qui influent sur sa viabilité scénique : nombre de personnages, des conditions techniques, etc. seront positivement évalués.

11. Le Prix est doté de :

- a) trois mille (3000) euros pour la catégorie A, plus l'édition de l'œuvre et la représentation ou lecture publique du texte.
- b) mille euros (1000) euros pour la catégorie B, plus l'édition de l'œuvre.
- c) le Jury pourra accorder si l'estime convenable, dans les deux catégories, des mentions spéciales, sans dotation économique, avec recommandations pour l'édition et (ou) la représentation des œuvres.

12. La décision du Jury sera sans appel. Le palmarès du II Prix International de Théâtre Juvenile sera proclamé en décembre 2017. Les prix ne pourront pas être partagés par deux ou plus œuvres et le prix dans la catégorie B ne pourra pas être déclaré vacant.

13. La livraison des montants du Prix aura lieu dans l'année fiscale 2018.

14. Les participants s'engagent pour que, en cas d'être gagnants, le Prix et l'Editorial DALYA auront une exposition médiatique dans les représentations et les éditions de l'œuvre.

15. Les œuvres lauréates seront publiées par la Editorial DALYA dans la collection de théâtre "Antonio Mesa Ruiz". Les œuvres qui reçoivent des mentions du Jury pourront aussi être publiées.

- a) Les œuvres lauréates seront publiées dans la langue choisie pour le concours et en espagnol.



DESARROLLO DE ÁMBITOS DE LECTURA Y APRENDIZAJE S.L.

Jilguero, 14
11100 San Fernando
España

NIF: **B72187621**
editorial@edalya.com
Teléfono.: (+34)648 096 781

EDITORIAL DALYA

b) Les œuvres lauréates ou avec mention du Jury pourront être publiées dans l'une quelconque des langues officielles de l'Europe.

16. Les auteurs des œuvres des lauréates s'engagent à signer le contrat d'édition avec les termes habituels établis par Éditorial DALYA.

17.-Les auteurs des œuvres du palmarès du Prix cèdent leurs droits de représentation pendant deux ans, à compter après la communication de la décision du Jury.

18.-Les participants auront l'obligation de communiquer à l'organisation du concours, la concession de n'importe quel prix que les œuvres présentées au concours obtiennent, avant la proclamation de la décision du Jury.

19. Par le fait de participation au ce concours, les participants acceptent complètement ces bases ainsi que les décisions du Jury. Aucune correspondance ne sera maintenue sur les œuvres qui n'obtiennent aucune récompense.

20. Les participants répondent devant le convoquant : de la paternité et l'originalité de l'œuvre, qui n'enfreint pas les normes de la propriété intellectuelle et elle est libre d'une réclamation de droits par tiers.

21. Le Prix sera soumis aux contributions fiscales selon la législation en vigueur, étant pu exiger l'apport de documentation qui est nécessaire à ces effets.

22. La loi applicable au concours présent en cas d'une réclamation ou conflit sera l'Espagnole.